### Notification écrite à l’Organisme payeur de Wallonie d’un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle

## I. Base juridique :

Règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n°1306/2013, articles 3, 59, 84, 88.

Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juillet 2023 relatif aux contrôles, aux sanctions administratives et au recouvrement applicables aux interventions relevant de la politique agricole commune ainsi que dans le cadre de la conditionnalité, articles 67, 69.

**II. Formulaire :**

Afin de permettre au bénéficiaire ou son ayant droit de conserver les aides reçues ou de percevoir celles faisant l’objet d’un engagement en cours conformément à sa durée initiale, le présent formulaire dûment complété doit être remis à l’Organisme payeur de Wallonie **dans les 15 jours ouvrables** à compter du jour où le bénéficiaire, ou son ayant droit, est en mesure de le faire.

**A. Informations relatives à l’exploitation bénéficiaire concernée :**

N° de partenaire (n°P d’agriculteur, n°NAT de forestier, n°PIS, n°F, n°FL…) :

Dénomination :

**D. Informations relatives à la force majeure ou aux circonstances exceptionnelles :**

Type d’évènement constituant une force majeure ou une circonstance exceptionnelle :

[ ]  Décès du bénéficiaire ;

[ ]  Incapacité professionnelle de longue durée du bénéficiaire ;

[ ]  Catastrophe naturelle grave qui affecte de façon importante l'exploitation ;

[ ]  Destruction accidentelle des bâtiments de l'exploitation destinés à l'élevage ;

[ ]  Épizootie ou une maladie des végétaux affectant tout ou partie du cheptel ou du capital végétal de l'agriculteur ;

[ ]  Expropriation de la totalité ou d'une grande partie de l'exploitation pour autant que cette expropriation n'ait pu être anticipée le jour de l'introduction de la demande d'aide.

[ ]  Autre circonstance exceptionnelle (donnez une description détaillée de l’évènement ci-dessous) : …

Date de l’évènement : \_ \_ / \_ \_ / 20 \_ \_

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………[ ]  Pourquoi Demandez-vous cette reconnaissance de cas de force majeure ou circonstance exceptionnelle : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Document(s) annexé(s) : certificat de décès s’il n’a pas encore été transmis à votre Direction extérieure (pour les n°P et n°NAT) ou à la Direction des Droits et Quotas (autres types de n° : PIS, J, F, FL, MAN…), attestation de perte totale de capacité de travail (>66%) de l’INAMI, attestation d’assurance, rapport d’expertise, rapport d’un médecin/vétérinaire, rapport de police, rapport des pompiers, notification d’expropriation, l’arrêté du Gouvernement Wallon reconnaissant officiellement la calamité et délimitant son étendue géographique, reconnaissance du Service Régional des Calamités, …

Déclaration

Je(Nous) soussigné(s), ………………………………………………………………………………. …………………………………………………………………………….……………………...……..., identifié(s) comme bénéficiaire(s) ou ayant(s) droit(s) ci-avant, déclare(ons) ce qui suit :

* joindre et tenir à disposition tous les documents probants permettant d’attester de la présente force majeure ou circonstance exceptionnelle ;
* en cas de non respect des critères d’engagement ou de fausses déclarations, m’(nous) engager à rembourser les montants indus ;
* cette notification n’a pas pour objectif de contourner les conditions d’octroi des aides afin de bénéficier artificiellement des aides sollicitées ;
* cette notification n’a pas pour but ni pour effet de détourner l’investissement de l’objectif fixé.

Je(Nous) soussigné(s), ………………………………………………………………………………. …………………………………………………………………………….……………………………, certifie(ons) que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à …………………………………, le \_ \_/\_ \_/20\_ \_.

*Signature(s) :*

*Pour chaque signataire, faire précéder la signature du nom, prénom et de la mention « lu et approuvé ».*